

Séance de mardi 25 août 2020

<u>Président</u>	M. Yves Charrière
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Pieter Volgers M. Johann Frain

46 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Serge Thorimbert, Alexandre Liardet, Shanti Babajee, Denis Berger, Jean-Gabriel Rey, Mathieu Félix, David Terraz, Ancilla Tétaz. Mme Nicole Treboux ne s'est pas excusée.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

Les Conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2020

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté avec remerciements à son auteur (1 abstention).

2. Communications du Bureau

Le Bureau en tant qu'entité n'a pas eu à siéger depuis le 30 juin, cependant le président et la secrétaire ont préparé la séance d'information des conseils d'Aubonne et Montherod de la veille, lundi 24 août 2020. Ils ont rédigé des courriers à M. Johann Frain à l'occasion de son anniversaire, ainsi qu'à Mme Francine Maillard, ancienne secrétaire du Conseil communal, pour le décès de son mari Bernard.

Le président rappelle les objets des prochaines votations fédérales qui auront lieu dimanche 27 septembre : 1. Initiative populaire « Pour une immigration modérée ». 2. Modification de la loi sur la chasse. 3. Modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct. 4. Modification de la loi sur les allocations pour perte de gain. 5. Arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat.

L'agenda des séances de l'année 2020-21 a été envoyé par voie électronique aux conseillers des exemplaires sont à disposition à l'entrée de la salle.

Le président propose de consulter le site internet communal pour connaître les manifestations du mois, www.aubonne.ch/agenda.

3. Préavis no 04/20 – Acquisition de la parcelle 275 au Chêne

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal. En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à acquérir la parcelle 275
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles et à signer les actes relatifs à cette transaction
- accorde un crédit de Fr. 135'500.- TTC à la Municipalité pour cette acquisition
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant dans la limite du plafond d'endettement voté pour la législature 2016-2021.

Ce préavis sera traité par la commission Achats et ventes de terrains, composée de Mmes et MM. Alain Biedermann, Denis Berger, Marc-Henri Vallon, Daniel Favre, Anne-Marie Piguet. Suppléants : Anaïs Piguet, Thierry Bertinotti.

Le président ouvre la discussion sur les remarques éventuelles ou questions à transmettre à la commission.

M. Thomas Buchanan souhaite que la commission se penche sur le morcellement des préavis concernant les sites scolaires afin d'en avoir une vision claire. M. Charles Gabella demande d'avoir une vue d'ensemble des parcelles qui pourraient être réunies pour un éventuel développement du site scolaire.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour.

4. Préavis no 05/20 – Constitution d'un DDP en Chétry

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à octroyer au CARRE un droit distinct et permanent de superficie aux conditions énoncées dans le présent préavis

- autorise la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Ariane Perret-Fivaz, Charles Gabella, Diego de Haller, Julien Lüthi, Kirsti de Mestral. Suppléants : Luc-Olivier Suter, Pieter Volgers.

Le président ouvre la discussion sur les remarques éventuelles ou questions à transmettre à la commission.

M. le Syndic demande si ce n'est pas à la commission Achats et ventes de terrains de traiter ce préavis municipal. Le président répond qu'il ne l'a pas imaginé ainsi considérant qu'il s'agissait d'un droit de superficie ; d'autre part, certains conseillers nommés ont fait partie de la commission ayant traité le PPA En Chétry, ce qui permettra d'avoir un historique. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier, au nom de la Municipalité, répond qu'il accepte cette proposition.

Mme Eve Jaquier Butterfield recommande à la commission de se pencher sur la réalité d'un droit de superficie, sachant que c'est un contrat assez particulier et d'en étudier les avantages et les risques pour les deux parties. D'autre part, ce genre d'industrie utilise beaucoup d'eau, quelles pourraient en être les conséquences pour Aubonne ? Enfin, et selon une ordonnance fédérale entrée en vigueur au 26 août, tous les éleveurs peuvent abattre leur bétail à domicile pour favoriser le bien-être animal. Quel est donc l'avenir des abattoirs de proximité aujourd'hui ? En quoi le virus du CoVid 19 pourrait-il affecter l'abattoir (fermeture d'abattoirs à l'étranger), la caserne du SDIS et la déchetterie ? Est-ce vraiment le moment de s'engager pour une durée de 60 ans ? Le président répond que la commission a pris note de ses questions, mais relève que le préavis municipal traite d'un DDP, et non pas une remise en question de l'abattoir.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour.

5. Préavis no 06/20 – Renaturation du ruisseau de l'Armary à la Pêcheurie

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- accorde un crédit de Fr. 300'000.- TTC pour la réalisation des travaux pour la renaturation du ruisseau de l'Armary à la Pêcheurie
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
- autorise la Municipalité à financer cet investissement dans un premier temps par la trésorerie courante puis par les subventions et participations privées.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Guillaume Schneider, Catherine Berger, Lorette Killias Leutwiler, Christian Streit, Nicole Treboux. Suppléants : Thomas Buchanan, Ancilla Tétaz.

Le président ouvre la discussion sur les remarques éventuelles ou questions à transmettre à la commission.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour.

6. Election du Bureau pour l'année 2020-21

Le président rappelle que selon le règlement du Conseil communal, les Conseillers doivent élire chaque année un(e) président(e), un(e) vice-président(e), deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants. Le règlement du 9 octobre 2015 ne prévoit plus de nombre de mandats maximaux.

Lors de la séance d'information aux Conseillers d'Aubonne et Montherod de la veille, ceux qui étaient présents ont entendu une proposition de M. le Syndic Claude Ioset de Montherod, (porte-parole des municipalités), portée par ailleurs également par M. le Syndic d'Aubonne concernant la présidence du Conseil durant cette période transitoire de janvier à juin 2021.

En ce qui le concerne, le président ayant assumé ses deux années de présidence, comme la règle non écrite le stipule à Aubonne, il est arrivé au terme de son mandat et bien qu'étant à disposition si le Conseil le souhaite, il ne tient pas à ce que celui-ci soit absolument prolongé.

Lors des discussions menées avec la Municipalité dans le cadre de HERA, conjointement entre Mme Catherine Zweifel, vice-présidente, notre secrétaire et lui-même, il a été décidé de ne pas communiquer sur cette proposition des municipalités avant la séance d'information. Par ailleurs, cette séance a été annulée à deux reprises par la Municipalité de Montherod, une fois pour des questions d'agenda et une seconde fois, pour des questions sanitaires. Cette proposition était portée par les deux municipalités et leurs syndic, alors que l'élection du Bureau est une prérogative du Conseil communal ; il apparaît donc évident que la discussion doit être ouverte sur ce point. Mais préalablement, pour les conseillers absents la veille, il donne la parole à M. le Syndic afin qu'il puisse expliquer son idée et celle soutenue par les exécutifs.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier explique que les municipalités se sont rencontrées régulièrement et il leur est apparu que cette période transitoire serait compliquée à gérer. Dès lors, elles ont rencontré la vice-présidente et lui ont proposé la solution d'un troisième mandat pour le président actuel. Raison pour laquelle cette proposition a été présentée la veille par M. Claude Ioset, Syndic de Montherod et porte-parole des municipalités. Les Conseillers présents ont pu constater que le Président actuel a présenté un document Powerpoint extrêmement clair qui explique comment les choses vont se dérouler tant en particulier pour la préparation des budgets, leur adoption, que pour les comptes. Néanmoins, le président actuel l'a rappelé, le Conseil est souverain dans ses décisions.

Le président remercie M. le Syndic Luc-Etienne Rossier pour son intervention et ouvre la discussion sur ce sujet.

Mme Catherine Zweifel, vice-présidente, soutient cette solution pour deux principales raisons : M. Yves Charrière s'est chargé d'être en rapport avec les municipalités, a géré le mariage de la fusion et elle trouve normal qu'il puisse aller jusqu'au bout de son travail ; sachant qu'elle n'a participé à aucune séance de la fusion, elle va devoir tout reprendre à zéro, c'est donc pour elle une perte d'efficacité.

M. Thomas Buchanan tient à relever la clarté de la séance d'information aux conseillers. Il aimerait quelque part modérer la discussion, le travail exécuté par M. Yves Charrière ces deux dernières années a été exemplaire, ce fut une très belle présidence. Il propose une élection où M. Yves Charrière deviendrait vice-président, ceci par souci d'une certaine continuité.

M. Nicolas Suter a eu l'occasion d'en parler avec les intéressés après la séance d'information, et regrette cette proposition municipale. Le Conseil communal tient la route et ce n'est pas parce qu'un projet est à cheval sur plusieurs années que le président doit rester en place et suivre tout le processus. Il respecte le choix de la vice-présidente mais regrette cette procédure et l'annonce qui a été faite à la séance d'information.

M. Charles Gabella déclare que reprendre la présidence dans cette période de transition n'est pas adéquat, néanmoins il porte toute sa confiance envers Mme Catherine Zweifel qui a du caractère, de la force, de l'initiative et de la liberté de pensée. La Municipalité n'a pas à s'ingérer dans cette opération. Il croit, pour en avoir parlé avec le président, que ce dernier sera disponible pour seconder la future présidente durant cette période comme cela se fait usuellement pour les autres passations de pouvoirs. Il recommande, si elle est d'accord, d'élire Mme Catherine Zweifel au poste de présidente.

M. Thierry Bertinotti, comme d'autres collègues du Conseil présents à la séance d'information, a été extrêmement surpris, voire même choqué des propos des deux syndics, qui ont voulu s'immiscer dans le système de fonctionnement du Conseil ; pour lui, cette ingérence devant un parterre largement aubonnois et par les propos non pas du Syndic d'Aubonne, mais de celui de Montherod, est déplacée et cette intrusion montre un non-respect de la démocratie, du système politique et de la confiance envers le Conseil communal, il trouve que c'était lamentable, pour peser ses mots.

M. Wladimir Mange appuie les personnes qui viennent de s'exprimer. Le Conseil a vu 5 présidents se succéder, alors que l'on prône l'égalité, il pense que l'alternance est bienvenue, et recommande de refuser la proposition municipale.

La parole n'étant plus demandée, le président s'adresse à M. le Syndic Luc-Etienne Rossier, en constatant que cette situation ne rencontre pas un enthousiasme débordant de la part du Conseil, ce qu'il comprend et il se rallie au fait que ces deux années furent une belle période ; il annonce dès lors qu'il ne se porte pas candidat à sa succession. M. Yves Charrière est applaudi par l'assemblée.

Le président s'adresse à Mme Catherine Zweifel et lui demande si elle accepte de se porter candidate à la présidence du Conseil communal d'Aubonne ? Mme Catherine Zweifel répond

par l'affirmative. Il n'y a pas d'autres propositions. Mme Catherine Zweifel est élue à la présidence du Conseil communal sous les applaudissements.

Election du vice-président(e)

M. Charles Gabella propose la candidature de M. Olivier Gétaz, membre du Conseil depuis 16 ans et président de la Commission des Finances. Il n'y a pas d'autres propositions. Le président demande à M. Olivier Gétaz s'il se porte candidat au poste de vice-président. Celui-ci répond par l'affirmative. M. Olivier Gétaz est élu vice-président sous les applaudissements de l'assemblée.

Election des scrutateurs

Les scrutateurs suppléants élus en 2019 sont Mme Catherine Berger et M. Jean-Gabriel Rey. Ceux-ci ont été contactés et les deux acceptent le mandat de scrutateur pour l'année 2020-21. Le président demande à l'assemblée si celle-ci propose d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Mme Catherine Berger et M. Jean-Gabriel Rey sont élus scrutateurs pour l'année à venir, sous les applaudissements.

Election des scrutateurs suppléants

Mme Anne-Marie Piguet propose la candidature de M. Luc-Olivier Suter et Mme Lorette Killias Leutwiler celle de Mme Anaïs Piguet. Il n'y a pas d'autre proposition. Le président demande à M. Luc-Olivier Suter s'il accepte ce mandat. M. Luc-Olivier Suter demande si son mandat de membre du Bureau lui permettrait d'être nommé à une commission ad hoc. Le président répond (art. 22 du CC) qu'aucun membre du bureau ne peut faire partie d'une commission à la nomination de laquelle il a concouru en cette qualité. M. Luc-Olivier Suter déclare renoncer à la candidature du poste de scrutateur suppléant. Le président en prend acte. Mme Anaïs Piguet accepte le mandat de scrutatrice suppléante. M. Wladimir Mange déclare que ces dernières années, les scrutateurs suppléants ont pu participer à des commissions. Le président répond que selon l'art. 12 du règlement, il est stipulé que les scrutateurs suppléants font partie intégrante du Bureau. M. Thomas Buchanan propose la candidature de M. Daniel Favre. Ce dernier accepte le mandat. Le président propose l'élection de Mme Anaïs Piguet et M. Daniel Favre. Ces derniers sont élus par applaudissements.

Le président constate que le Bureau du Conseil est au complet pour l'année 2020-21 et clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Election de la Commission de Gestion 2020

Conformément à l'art. 42 du règlement du CC, les Conseillers élisent une commission de Gestion composée de 9 membres et 2 suppléants pour une année. L'art. 42 spécifie également que la commission se constitue elle-même, en conséquence, le Bureau demande à l'un de ses membres de bien vouloir communiquer rapidement le nom du ou de la président(e). Le président rappelle que les membres de la CoFIN ne peuvent pas être élus à la CoGEST.

M. Nicolas Suter présente la candidature de M. Philippe Herschke. Ce dernier déclare qu'il va déménager prochainement. Dès lors, M. Nicolas Suter propose la candidature de Mme Ancilla Tétaz, absente. A la demande de Mme Anne-Marie Piguet, le président cite les noms des Conseillers qui ont fait partie de la précédente CoGEST. M. Guillaume Schneider demande quelle est la cadence des réunions des membres de la CoGEST. Le président répond que ladite cadence est décidée par le président de la commission, mais une moyenne de dix séances. M. Christian Streit demande si l'on peut présenter la candidature d'une personne absente à la séance. Le président répond qu'en effet cela n'est pas interdit par le règlement. M. Yves Meylan propose la candidature de Mme Kirsti de Mestral. Le président en prend note et demande un moment de réflexion, cette dernière étant épouse de municipal, elle pourrait être cause de conflit d'intérêt. Après réflexion, le président déclare que rien ne s'oppose à la candidature de Mme Kirsti de Mestral, mais que cette dernière ne peut contrôler le dicastère exercé par M. de Mestral.

Sont présentés et sont élus par applaudissements : Mmes et MM. Stéphane Cloux, Luc-Olivier Suter, Guillaume Schneider, Yves Charrière, Pieter Volgers, Kirsti de Mestral, Nicolas Rosat, Christian Streit, Thomas Buchanan. Suppléants : Lorette Killias Leutwiler, M. Diego de Haller.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Sandra Linder informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée malgré les mesures sanitaires exigées. Des dispositions sanitaires ont été entreprises pour les cantines scolaires, pratiquement identiques à ce qui avait été mis en place à la « petite » rentrée du 11 mai dernier. Selon les directives fédérales, les élèves dès l'âge de 12 ans empruntant les bus scolaires doivent porter le masque. M. Michel Bréaz, directeur des écoles prendra sa retraite en octobre prochain et c'est M. Serge Martin, qui a été désigné par le Conseil d'Etat.

M. le Municipal Michel Crottaz annonce Fr. 50'000.- de chiffres d'affaires pour 17'000 entrées à la piscine (saison normale environ 65'000 à 70'000). La météo a été particulièrement catastrophique à l'ouverture, la clientèle avait des craintes de fréquenter le site, le créneau de réservation de deux heures sur place était péjorant. Les choses se sont améliorées avec une météo plus clémente et la possibilité de rester 4 heures sur place. Le système d'inscription a bien fonctionné et les usagers ont apprécié le système simple et convivial de la réservation. Ces mesures ont vu une amélioration de la sécurité sur les plongeoirs, de la zone des tout-petits qui n'était pas envahie par les ados et une amélioration de l'hygiène dans les sanitaires. La saison 2021 est une inconnue mais la Municipalité réfléchit à garder un mode d'inscription, en particulier pour les groupes et les écoles, afin d'éviter un surnombre de fréquentation lorsqu'il fait très chaud. Les analyses d'eau du site sont conformes sauf pour les chlorates ; pratiquement toutes les piscines y sont confrontées suite à l'introduction de la norme drastique des services de l'Etat ; pour les voir baisser, il faudrait compenser 1m3 par baigneur.

M. le Municipal Pascal Lincio informe que suite à l'acceptation du préavis municipal de la caserne du feu, il a été procédé à un réaménagement des déchets verts au nord de la parcelle

de la déchetterie. Le container du troc a été momentanément enlevé pour permettre le déménagement des déchets verts ; il retrouvera sa place prochainement. Le rapport de la CoGEST demandant une meilleure gestion de la benne à plastiques signifierait l'engagement d'une personne en particulier pour sa gestion. La Municipalité va réfléchir à une meilleure information aux usagers à ce sujet. Les cartes d'accès à la déchetterie sont en cours de réalisation. Par la suite des contrôles desdites cartes seront effectués par le personnel du site. Les éco-points ont été repeints et de nouveaux autocollants posés. Par ailleurs, des amendes ont été données sur dénonciation ou par constat pour le respect des horaires des éco-points, nombreux étant ceux qui ne respectent pas les heures durant lesquelles il est possible de jeter les bouteilles vides.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : Révision du PQ du Chêne (Fr. 110'000.- votés), Fr. 75'900.- engagés à ce jour. Mise en séparatif Place du Temple (1'550'000.- votés), Fr. 1'023'000.- engagés à ce jour. Création d'un trottoir à l'av. Abraham Hermanjat (Fr. 520'000.- votés) Fr. 410'800.- engagés à ce jour. Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle (Fr. 156'000.—votés), Fr. 4'680.- à ce jour. Réfection de la toiture du Pré d'Aubonne et adduction d'eau (Fr. 538'000.- votés), Fr. 26'900.- engagés à ce jour. En attente des confirmations de subventions. Crédit d'étude de la caserne SDIS (Fr.185'000.- votés), Fr. 179'450.- engagés à ce jour. Travaux de réfection de l'Hôtel de ville (Fr. 250'000.- votés), Fr. 200'000.- engagés à ce jour. Réfections des chaussées Hermanjat, Trévelin, Allaman et modernisation de l'éclairage public (Fr. 1'200'000.-) votés, Fr. 912'000.- engagés à ce jour. Rénovation de l'orgue du Temple (Fr. 66'500.- votés), Fr. 0.-. Rénovation des fontaines historiques (Fr. 148'760.-) Fr. 0.-. Crédit d'étude assainissement piscine (Fr. 50'000.- votés), Fr. 0.- engagés à ce jour. Crédit d'ouvrage Caserne du feu SDIS (6'585'000.- votés), Fr. 65'850.- engagés à ce jour. Etat de la dette : Fr. 25'660'000.- depuis janvier. Taux moyen de la dette : 0.81%.

Après un début de négociations tripartite entre le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV, cette dernière s'est retirée laissant les deux autres parties continuer. Un accord a été annoncé conjointement ce jour à la presse. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral relève que l'UCV n'a pas beaucoup négocié puisque l'accord annoncé représente ce que l'Etat avait proposé aux associations. La proposition du Conseil d'Etat est d'épauler les communes en leur transférant un montant croissant entre 2021 et 2028. En 2021, les communes devraient recevoir du canton 30 millions, jusqu'en 2028 où les communes recevront 150 millions. Ce montant devrait rester à 150 millions à partir de 2028. Ce n'est pas le retour espéré de 1/3 – 2/3. La facture sociale augmente, selon l'analyse du Conseil d'Etat, à plus de 4% par an alors que la proposition mentionne des montants fixes.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier annonce que les adjudications pour la construction de la caserne du feu sont lancées et le chantier devrait débuter le 1^{er} septembre, de manière à ce que la partie bétonnée soit terminée avant Noël.

Une conduite Ethernit alimentant la commune de Buchillon s'est brisée dans le quartier de l'Ouriette ; des travaux d'urgence ont été mis en place. Cette conduite avait déjà lâché près du Moulin de la Vaux, ce sont donc des travaux à prévoir à court terme.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier annonce officiellement qu'il ne sollicitera pas de nouveau mandat à la Municipalité : « *Il y a un temps pour tout, un temps pour courir, un temps pour marcher, un temps pour entrer et un temps pour sortir* » dit le sage. Ce n'est pas par lassitude ou manque de motivation. De son expérience de Syndic, ce fut pour lui le plus beau métier du monde et il invite les personnes intéressées à le faire.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Questions, vœux et divers

M. Daniel Blanchard se renseigne sur le classement éventuel par le SIPAL, du bâtiment de la Place de l'Ancienne Gare. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier n'a pas de réponse à donner pour l'heure, la Municipalité est en contact avec l'ancien SIPAL. C'est une question vitale pour la Municipalité, raison pour laquelle un courriel de relance leur a été envoyé. A la question de M. Blanchard demandant si c'est une demande émanant de la commune, il lui est répondu que le SIPAL a décidé d'inventorier les bâtiments du XXe siècle.

M. François Linder demande pour quelle raison les achats de vélos non électriques ne reçoivent pas de subvention communale. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que la question a été abordée en commission, mais comme il n'y a plus de contrôle sur la quantité des vélos, la commune désire continuer dans la lignée des vélos électriques, il n'y a pas de raison fondamentale.

Mme Lorette Killias Leutwiler demande que le document Powerpoint présenté le soir de la séance d'information du 24 août soit envoyé à tous les conseillers. Le président confirme qu'il le fera parvenir à la secrétaire du Conseil qui fera le nécessaire rapidement.

Mme Eve Jaquier Butterfield félicite la Municipalité pour la gestion des réservations de la piscine ; ces mesures ont été fort appréciées des habitués, notamment les nageurs qui font des kilomètres.

Mme Valérie André annonce l'Aubon'Brunch organisé par la SDA qui aura lieu dimanche 13 septembre de 10h00 à 14h00, les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès d'elle.

Le président désire s'exprimer sur ses deux années de présidence du Conseil communal d'Aubonne :

« Chers Conseillers, Madame et Messieurs les Municipaux, Monsieur le Syndic, je tiens à dire tout l'honneur que j'ai eu à être président de cette noble assemblée un peu plus de 40 ans après mon père pour qui le Conseil représentait un engagement citoyen de première importance. Je l'ai fait avec mon cœur, mon énergie, bien conscient que vous avez pu parfois ressentir quelques frustrations induites par des erreurs ou des imprécisions. Soyez certains que je le regrette et ai toujours eu comme objectif que tous puissent librement exprimer leur

opinion. Je vous accorde être parfois attaché aux formes comme au fond, car je suis convaincu que ni la préparation personnelle et encore moins la courtoisie lors des débats ne nuisent à la démocratie. Madame la président élue, chère Catherine, notre secrétaire Jacqueline que je remercie infiniment pour son appui et son travail, ainsi que le Bureau pourront compter sur mon total appui mû que je suis par l'esprit de servir. Mesdames et Messieurs les Conseillers, en un mot comme en mille, merci pour votre confiance ».

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier tient à remercier le président, M. Yves Charrière, pour son excellent travail, la Municipalité a beaucoup apprécié être conduite sous sa baguette ferme et énergique. La Municipalité se réjouit de travailler avec une personne aussi rayonnante que la nouvelle présidente, Mme Catherine Zweifel, et forme ses meilleurs vœux pour l'année à venir. La secrétaire, Mme Jacqueline Cretegny, est également chaleureusement remerciée pour la qualité de ses procès-verbaux et le soin avec lequel ils sont préparés. M. Silvio Piemontesi, Huissier, est également remercié pour son excellent travail.

La séance se termine 21h45. La prochaine séance de Conseil aura lieu mardi 29 septembre, suite aux votations fédérales du dimanche 27 septembre. La séance se déroulera vraisemblablement au CCSC, mais en tous les cas en suivant les normes sanitaires exigées par le Canton de Vaud à cette période.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Yves Charrière

Jacqueline Cretegny